Saint-Joseph-du-Lac

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2027 et du programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029

Conformément à l'article 956 du Code *municipal,* avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées que :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au cours de laquelle seront adoptés le budget 2027 et le programme triennal d'immobilisation 2027 - 2028 - 2029 sera tenue le mardi 8 décembre 2026, à 20 h en la salle du conseil, à l'hôtel de ville, située au 1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, Québec.

Les délibérations du conseil et la période de question, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2027, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2027-2028-2029.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce 2 novembre 2026.

Stéphane Giguère
Directeur général